



# 3<sup>E</sup> PILIERA



RENTES GENEVOISES

Sécurisation de patrimoine depuis 1849



# L'ÉPARGNE RETRAITE ET DES ÉCONOMIES D'IMPÔTS

Une épargne flexible au taux d'intérêt fixe, des avantages fiscaux chaque année et la possibilité unique de transformer le capital en rentes viagères garanties à vie.



## DES ÉCONOMIES D'IMPÔTS ET UN CAPITAL RETRAITE

Destiné à toutes les personnes exerçant une activité lucrative en Suisse, le 3<sup>e</sup> pilier A (prévoyance liée) est un produit qui permet de constituer un capital pour la retraite tout en faisant profiter à son bénéficiaire d'économies d'impôts régulières.

## UN FINANCEMENT FLEXIBLE

Financé par des primes contractuelles et des primes supplémentaires jusqu'à concurrence du montant annuel maximal fixé par le Conseil fédéral, le 3<sup>e</sup> pilier A des Rentes Genevoises bénéficie d'un taux d'intérêt garanti durant toute la durée du contrat. Si l'assuré poursuit son activité professionnelle au-delà de l'âge légal de la retraite et pour autant qu'il en fasse la demande, le contrat peut être prolongé jusqu'à cinq ans.

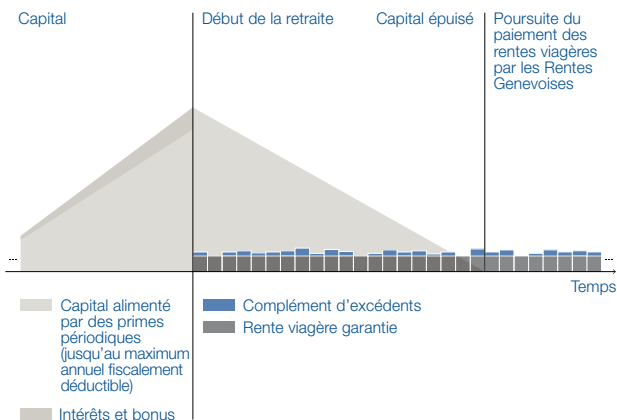
## LA POSSIBILITÉ DE TRANSFÉRER

Avantage unique: toute personne au bénéfice d'un 3<sup>e</sup> pilier A auprès d'un autre établissement peut transférer jusqu'à l'échéance de son contrat son avoir aux Rentes Genevoises et ainsi profiter de leurs avantages.

## LA SOUPLESSE LE MOMENT DE LA RETRAITE VENU

L'assuré a la possibilité de choisir une prestation en capital, en rentes viagères – une exclusivité de l'Etablissement – ou une combinaison des deux. La rente viagère offre la certitude de toucher un revenu garanti à vie. Elle permet également de prévoir une clause de restitution du capital en cas de décès, de transformer la police de rentes viagères sur « une tête » (l'assuré) ou « deux têtes » (l'assuré et son conjoint par exemple) et de choisir le taux de réversion (le taux permettant de calculer la rente pour le survivant). Pour chaque cas, il existe une variante sur mesure en fonction de sa situation.

### Rentes viagères financées par des primes périodiques



## LA PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

Les Rentes Genevoises, établissement de droit public à but non lucratif et à vocation mutualiste, n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Une fois les réserves et provisions constituées, les excédents sont redistribués aux assurés sous trois formes possibles selon les contrats :

1. Un intérêt supplémentaire appelé bonus d'intérêt et payé durant la phase de différé.
2. Une revalorisation des rentes en fonction de l'Indice genevois des prix à la consommation et des réserves constituées à cet effet. La rente ainsi revalorisée devient la nouvelle rente garantie.
3. Un complément d'excédents qui est un montant non garanti payé en plus de la rente garantie. Les parts d'excédents sont redéfinies chaque année.



## UNE FISCALITÉ TRIPLEMENT ATTRACTIVE

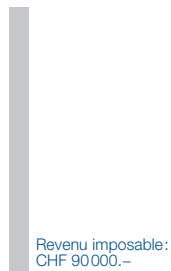
Chaque année, les primes versées peuvent être déduites du revenu imposable, dans les limites fixées par le Conseil fédéral.

Le transfert d'un 3<sup>e</sup> pilier A d'une banque ou d'une assurance vers les Rentes Genevoises n'est soumis à aucune imposition.

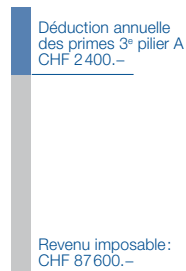
Pendant la phase d'épargne, les intérêts du capital de prévoyance sont exonérés d'impôt et le capital constitutif n'est pas un élément imposable sur la fortune. A l'échéance du contrat, un impôt est prélevé lors d'une sortie en capital, selon le barème fiscal en vigueur. En cas de versement de rentes, celles-ci sont imposées comme un revenu.

### Fiscalité

Aucune prime de 3<sup>e</sup> pilier A



Prime mensuelle de 3<sup>e</sup> pilier A de CHF 200.-



### 5 AVANTAGES

- La déduction des primes versées du revenu imposable
- Un taux d'intérêt garanti pendant toute la durée du contrat
- L'opportunité de transférer son 3<sup>e</sup> pilier A aux Rentes Genevoises depuis un autre établissement
- La transformation du capital en rentes garanties à vie
- Une souplesse de choix le moment de la retraite venu

## UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Responsabilité, anticipation et sécurité : telles sont notamment les qualités de ceux qui pensent prévoyance.

Privilégiant la gestion et la vision à long terme, les Rentes Genevoises proposent depuis toujours des solutions performantes et adaptées aux besoins de chacun. Elles maîtrisent à la fois la prévoyance individuelle, les rentes sous toutes leurs formes et les placements financiers les plus sûrs. Fortes de leur savoir-faire, les Rentes Genevoises excellent dans un métier unique : celui de la prévoyance sécurisée.

### RENTES GENEVOISES

Place du Molard 11  
Case postale 3013  
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17  
F +41 22 817 17 50

[info@rentesgenevoises.ch](mailto:info@rentesgenevoises.ch)  
[www.rentesgenevoises.ch](http://www.rentesgenevoises.ch)

Cette publication a été établie à titre purement informatif et ne constitue en aucun cas une recommandation, une proposition, une offre ou une incitation à l'achat. Elle ne constitue pas davantage un conseil juridique ou fiscal. Les Rentes Genevoises se réservent le droit de modifier ou supprimer le contenu de cette publication à tout moment et sans préavis. Toute reproduction, totale ou partielle, sans l'autorisation des Rentes Genevoises est interdite.

